

Règlement Carpodrôme

PÊCHE À L'ANGLAISE, OU PÊCHE AU COUP, OU FEEDER

Etang accessible du lever au coucher du soleil.

No Kill

Autorisations:

Deux cannes.

Un seul hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé.

Amorces et appâts vivants, graines et pellets.

Les coupelles de scion, kit coupelle, fronde, cobra et lancer à la main sont autorisés, autres alternatives interdites.

Pêche perpendiculaire à la berge.

Obligations:

Utilisation de l'épuisette à mailles fines ou caoutchouc.

Le poisson ne sera pas déposé à même le sol pour éviter de le blesser, l'usage du tapis est préconisé.

Remise à l'eau du poisson avec respect, immédiatement après la pesée.

Il est obligatoire de couper le bas de ligne lorsque le poisson a avalé l'hameçon trop loin.

Interdictions:

Utilisation de la tresse ! INTERDITE !

Bourriche interdite, sauf lors de concours: 2 bourriches, une pour le petit, l'autre pour les gros poissons (max. 20-25 kg).

Il est interdit de prendre du poisson avec un essuie-main ou un chiffon sec ou mouillé.

Pêche au pain ! INTERDITE !

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'eau.

En cas d'orage, il est obligatoire de cesser de pêcher : les cannes retirées de l'eau et déposées sur le sol.

Les voitures doivent être garées à l'entrée du Carpodrôme après avoir déposé le matériel.

Chiens NON admis. Nuisances sonores INTERDITES.

Le non-respect du règlement implique l'exclusion immédiate du site, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Ici règne le fair-play, le respect du poisson, de la propriété et de la propreté: emportez vos déchets pour laisser le poste impeccable.

Tout pêcheur doit être détenteur d'une assurance, le propriétaire déclinant toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Toute personne en possession d'un droit de pêche sur l'étang est sensé connaître le présent règlement.

0485 /80 97 38 • www.pechesdefreux.be

Robaiwez sprl